

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **KEMPEROL® BR (B)**
- KEMPEROL® BR Étanchéité Comp. B
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** -
- **Emploi de la substance / de la préparation** Etanchéité
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :** KEMPER SYSTEM GmbH & Co. KG
Holländische Strasse 32-36
34246 Vellmar
Deutschland / Germany
Tel.: +49 (0)561 / 8295-0 {+33 1 30 49 19 49}
Fax: +49 (0)561 / 8295-10 {+33 1 30 49 19 50}
E-Mail: MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- **Service chargé des renseignements :** Representative for Hazardous Substances
- **Numéro d'appel d'urgence:** Klinische Toxikologie der
JOHANNES GUTENBERG-UNIVERSITÄT MAINZ - KLINIKUM
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 23 24 66 {ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59}

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flammable

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

 Xn; Nocif

R20: Nocif par inhalation.

 Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R10: Inflammable.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 1)

- **Système de classification:** La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:** Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
- 

Xn Nocif
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** styrène
- **Phrases R:**
- 10 Inflammable.
 - 20 Nocif par inhalation.
 - 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Phrases S:**
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 - 20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
 - 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
 - 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- **Identification particulière de certaines préparations:** Exclusivement pour utilisateurs/spécialistes avertis.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

| | | |
|---|--|--------|
| CAS: 100-42-5 | styrène | 25-50% |
| EINECS: 202-851-5 |  Xn R20;  Xi R36/38 R10 | |
|  Flam. Liq. 3, H226;  Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 | | |

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- Description des premiers secours

- Indications générales :



Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Demander immédiatement conseil à un médecin

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

- Indications destinées au médecin :

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons
Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou mousse.

Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

- Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Majeur produits de combustion

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Carbone et Eau

- Dans certains cas, la présence de traces d'autres produits n'est pas à exclure

Hydrocarbure, Alcool, Aldehyde, Cétone, Carbure Acide (Acide phtalique , etc.), Aromatiques (Styrène, etc.)

- Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 4)

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 3)

- Autres indications

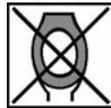
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations, le sous-sol, la nappe phréatique ou les eaux.
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Porter un vêtement personnel de protection

- Précautions pour la protection de l'environnement:



Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

- Référence à d'autres sections

7 Manipulation et stockage

- Manipulation :

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

-
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés

- Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Tenir des appareils de protection respiratoire.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle
Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

(suite page 5)

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 4)

voir paragraphes 15

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :** voir paragraphes 15
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** voir paragraphes 15
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Température de stockage recommandée :** +5°C / +30 °C
l'humidité < 80 %
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
100-42-5 styrène
VME (France) 215 mg/m³, 50 ppm

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Protection préventive de la peau par un onguent
- **Protection respiratoire :**
 -  Protection respiratoire en cas de fortes concentrations
 - Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.
- **Protection des mains :**
 -  Gants de protection. (IIR (≥ 0,5 mm))
 - Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- **Matériau des gants** Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2011

Numéro de version 67

Révision: 14.11.2011

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 5)

- Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc nitrile

- Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

Lunette de protection anti - bris de verre

- Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : liquide

Couleur : selon désignation produit

- Odeur : d'aromates

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 145°C (styrene)

- Point d'éclair : 32°C (styrene)

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température d'inflammation : 480°C (styrene)

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Limites d'explosivité :

inférieure : 1,2 Vol %

supérieure : 8,9 Vol %

- Pression de vapeur à 20°C: 6 hPa (styrene)

- Densité à 20°C: 1,16 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur. Non déterminé.

(suite page 7)

Nom du produit KEMPEROL® BR (B)

(suite de la page 6)

| | |
|---|--|
| - Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |
| - Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C: | 0,3 g/l (styrene) |
| - Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé. |
| - Viscosité : | |
| dynamique : | Non déterminé. |
| cinématique à 20°C: | 102 s (ISO 6 mm) |
| solvants organiques | 33,2 % |
| - Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

10 Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| - Réactivité | |
| - Stabilité chimique | |
| - Décomposition thermique / conditions à éviter : | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. |
| - Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| - Matières incompatibles: | Agents oxydants forts |
| - Produits de décomposition dangereux: | Pas de produits de décomposition dangereux connus |

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** -

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
100-42-5 styrène

| | | |
|-------------|----------|---|
| Oral | LD50 | 5000 mg/kg (RATTUS) Quelle Literatur |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 11,8 mg/l (RATTUS) Quelle Literatur |

- **Effet primaire d'irritation :** -
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
Irritant

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 7)

12 Informations écologiques

- Toxicité

- Toxicité aquatique :

100-42-5 styrène

| | |
|----------------|--|
| EC0 | 72 mg/l (BACTERIA) 16h - Quelle Literatur |
| EC50 - OECD202 | 182 mg/l (DAPHNIA) 24h - Quelle Literatur |
| LC50 - OECD203 | 25 mg/l (LEPOMUS MACROCHIRUS) 96 h - Quelle Literatur 23 mg/l (DAPHNIA) 48 h - Quelle Literatur |

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation :** L'incinération ensemble avec les ordures ménagères ou le dépôt sur une décharge appropriée est possible en observant les prescriptions légales applicables sur place et après avoir procédé à un traitement spécial (durissement).

- **Code déchet :** Utilisé CED

- Catalogue européen des déchets

| | |
|-----------|---|
| 08 04 09* | déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |
| 08 04 10 | déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 |

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **No UN**

- **ADR, ADN, IMDG** néant

- **IATA** UN1866

- **Nom d'expédition des Nations unies**

- **ADR, ADN, IMDG** néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2011

Numéro de version 67

Révision: 14.11.2011

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 8)

- IATA RESIN SOLUTION

- Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG

- Classe néant

- IATA



- Class 3 Flammable liquids.

- Label 3

- Groupe d'emballage

- ADR, IMDG néant

- IATA III

- Dangers pour l'environnement:

- Polluant marin : Non

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

- Indications complémentaires de transport : -

- ADR

- Remarques :
 Pas de produit de la classe suivant 3 2.2.3.1.5 ADR et 2.3.2.5 IMDG
 ADR: Unité > 450 l = UN 1866 - 3 (F1) - RESINE EN SOLUTION, inflammable
 IMDG: Unité > 30 l = UN 1866 - 3 (F1) - RESIN SOLUTION, inflammable
 En dehors de ADR/IMG = UN 1866 - 3 (F1) - RESIN SOLUTION, inflammable

- IMDG

- Remarques :
 Pas de produit de la classe suivant 3 2.2.3.1.5 ADR et 2.3.2.5 IMDG
 ADR: Unité > 450 l = UN 1866 - 3 (F1) - RESINE EN SOLUTION, inflammable
 IMDG: Unité > 30 l = UN 1866 - 3 (F1) - RESIN SOLUTION, inflammable
 En dehors de ADR/IMG = UN 1866 - 3 (F1) - RESIN SOLUTION, inflammable

- "Règlement type" de l'ONU: -

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 9)

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** inadmissible > voir décret de sécurité d'exploitation
- **Classification 'décret de sécurité d'exploitation'** Inflammable
- **Catégorie de magasin** 3A
entzündlich
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Stockage** Ne pas stocker avec les aliments
- **VOC & MAL** .
- **VOC-EU [g/l]** 43,0 g/l
- **VOC-EU [%]** 3,70 %
- **VOC-USA [g/l]** 43,0 g/l / 0,36 lb/gl
- **MAL** 5-6
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - R10 Inflammable.
 - R20 Nocif par inhalation.
 - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- **Remarques pour formation.** Cours de formation concernant les produits dangereux et leur transport chez KEMPER System à Vellmar
- **Service établissant la fiche technique :** Representative for Hazardous Substances
- **Contact :** Représentant pour les substances dangereuses
MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- **Acronymes et abréviations:** ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.11.2011

Numéro de version 67

Révision: 14.11.2011

Nom du produit **KEMPEROL® BR (B)**

(suite de la page 10)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR